

Assistance aux victimes

La situation

L'**assistance aux victimes** est un domaine assez large qui comprend **diverses activités successives et simultanées** impliquant diverses catégories de spécialistes. Sa finalité est de **réinsérer** la victime dans son **milieu social et professionnel**. Ses principales étapes doivent être:

- Les soins de premiers secours et soins hospitaliers
- Le soutien de psychologique et social
- La réinsertion économique ou professionnelle
- L'élaboration de la législation nationale sur les victimes des munitions non explosées et la sensibilisation de la société aux handicaps concernés

Les survivants des accidents de mines gardent des séquelles toute leur vie (amputations, cécité, surdit , etc...). Dans les pays o  la population est pauvre, le "survivant", handicap , demeure une charge pour la famille.

Le plus souvent, les victimes de mines qui parviennent   obtenir les soins m dicaux minimum,  ventuellement une proth se, se trouvent donc **in fine exclus par la soci t , parfois contraintes   mendier dans les rues.**

Les survivants de mines d'Angola et du Mozambique du programme Raising the Voices¹, pr sents lors de r unions relatives   la Convention d'Ottawa de 2002   Gen ve, ont fait la d claration suivante:

*"Traitement, r habilitation sociale et  conomique sont inclus [dans le Trait ]² Nous souhaitons, n anmoins,  mphasiser que ce traitement et la r habilitation doivent conduire   la r int gration  conomique et sociale effective. **Il est vrai que [les survivants de mines] pr f rent travailler plut t que mendier**".* Ils ont  galement rappel  les r gles de base sur l' galit  des opportunit s pour les personnes handicap es : *"Les  tats doivent reconnaître [que] les handicap s doivent  tre form s pour jouir de leurs droits, particuli rement dans le domaine de l'emploi" et ont appel    plus de "formations professionnelles et programmes d'emploi".*

Hors r union, un survivant a rappel  que de nombreux survivants ayant une proth se, les enl vent pour aller mendier car "la proth se ne remplit pas le ventre !". Ainsi, il ne mettait pas en cause l'importance des proth ses, mais soutient que la **r insertion effective des survivants** de mines doit aboutir   l'**autonomie financi re et professionnelle** au-del  de l'autonomie physique.

¹ Programme qui vise   permettre aux victimes de mines de s'exprimer sur leurs probl mes face aux repr sentants  tatiques

² Article 6, alin a 3 de la Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel.

Témoignages de victimes angolaises



Artur est aujourd'hui un jeune garçon de 16 ans, dont la mère et le frère sont morts lors de l'explosion qui provoqua l'amputation d'une partie de son bras à l'âge de 5 ans. Son plus grand souci est de poursuivre ses études et trouver une formation professionnelle. En retard au niveau scolaire, Arthur doit payer les frais de scolarité, afin de pouvoir poursuivre une scolarité normale.

Justina, aujourd'hui âgée de 32 ans, fut victime d'une mine qui causa l'amputation de ses deux jambes à l'âge de 12 ans. N'ayant plus de famille, elle s'est retrouvée dans les camps de réfugiés où elle a connu son mari, lui aussi handicapé. Sans aucune formation, elle cherche les moyens de faire subsister sa famille. Son plus grand souhait serait d'avoir une machine à coudre ou un kiosque alimentaire.



Aidez-nous à développer des programmes de formation et d'assistance pour les victimes de mines en Angola !

crédit photo : Renato RAIMUNDO , Tiago DOUWENS PRATS

Que faire pour les victimes ?

Il n'existe **pas de formule unique** pour l'assistance aux victimes. La création de centres de premier secours ou de transfusion sanguine permet de développer le volet médical. Dans le domaine de la réinsertion socio-économique, il est possible d'offrir des **formations professionnelles** (secrétariat, menuiserie, artisanat, etc...) ou une **assistance ponctuelle**, tel le lancement d'un petit négoce (achat d'un kiosque de vente, élevage de petits animaux, achat d'outils professionnels...) ou **à long terme** en permettant à une victime de suivre une formation qualifiante voire tout simplement aller à l'école (voir les [témoignages](#) ci-dessous). D'autres projets, orientés vers le soutien psychologique ou vers la sensibilisation de la société, sont également nécessaires à la construction d'un processus d'aide aux victimes pertinent et efficace.

L'AISP a cependant constaté **de grandes lacunes** en ce qui concerne les **premiers secours**, la **réinsertion socioprofessionnelle** des victimes voire dans la **promulgation des lois sur l'invalidité civile** des victimes de mines. L'assistance aux victimes est l'une des dispositions de la Convention d'Ottawa qui **reçoit le moins d'attention** et certaines de ses composantes font défaut dans la plupart des États Parties. C'est d'autant plus vrai dans les pays du Tiers Monde où **les systèmes de santé sont déjà confrontés à de nombreux besoins essentiels non satisfaits** et qui sont donc incapables de gérer ces handicaps graves et de nature très diverse.

Le projet de l'AISP en Angola : "OKUMEMENA KWO TSHILEMA", le sourire de la personne handicapée

Savez-vous que l'Angola a le taux par habitant de victimes et blessures par mines le plus élevé au monde ?

La situation dramatique du pays (voir section [Angola](#)) a poussé l'AISP à s'engager dans l'action. Pour mettre en oeuvre ses projets d'assistance aux victimes en Angola, l'AISP a donc identifié un partenaire à Lubango, le **Clube de Jovens da Huila**. Cette association travaille depuis 1996 dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines en collaboration avec les institutions onusiennes. La responsable du département "assistance aux victimes" est elle-même victime de mine.

L'AISP et le Clube de Jovens souhaitent créer ensemble un centre employant des victimes de mines dans les domaines suivants :

- **éducation au danger des mines** par les victimes elles-mêmes, car qui mieux qu'une victime de mine peut aborder les conséquences des mines ! C'est une solution idéale pour valoriser et réinsérer la victime dans le monde professionnel;
- **travail dans le secteur du tourisme** en pleine expansion dans une région pleine de richesses naturelles; le Clube de Jovens souhaite proposer la première maison du tourisme de Lubango et des environs;
- **travail dans un centre de reprographie, sérigraphie, plastification de documents**. Les bénéficiaires serviront à venir en aide à d'autres victimes de mines de la région.

Téléchargez la plaquette Assistance aux Victimes - Angola

- Format PDF : [recto](#) (444 Ko) - [verso](#) (539 Ko)

Ces actions pourront être mises en place grâce à votre générosité. Envoyez vos dons :

- **Pour la France :**
 - **par chèques libellés au nom de l'AISP Mines à envoyer à AISP - 178 rue Garibaldi - 69003 LYON**
 - **par virement au compte bancaire suivant : AISP MINES 13907 0000 0011174609129**
- **Pour l'étranger :**
 - **Par virement au compte bancaire : AISP MINES IBAN FR76 1390 7000 0000 1117 4609 129**

[Source : http://www.fname.info/aisp/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=22&Itemid=25]